

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Band: 2 (1888)

Artikel: Documents pour servir à l'histoire des couleurs de Neuchâtel [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents pour servir à l'histoire des Couleurs de Neuchâtel. (suite.)

Dans son ouvrage sur "Alexis-Marie Piaget et la République neuchâteloise", M. le Professeur Aimé Humbert consacre une page aux nouvelles couleurs du Canton de Neuchâtel. Voici ce que nous y lisons:

"Au reste, ajoutait Bille, il ne faut rien brusquer. Ne vous pressez pas pour la nomination de vos députés. Laissez la Diète se réunir, quand même le fauteuil (sera) de Neuchâtel sera vacant pendant quelques jours, cela importe peu. Seulement, si vous vous décidez, souvenez-vous que l'huisier de la députation doit avoir le manteau aux couleurs cantonales et veuillez y aviser sans délai, car je ne sais pas moi-même quelles sont nos couleurs nationales."

"C'est en effet sur cette lettre du 8 avril, dit M. Humbert, page 392, que le président du Gouvernement provisoire invita l'Assemblée constituante, dans sa séance du 10, à se prononcer au sujet des couleurs nationales. Une commission de sept membres fut nommée, séance tenante, et fit rapport le lendemain par l'organe du Colonel Courant. A la majorité de cinq voix, elle proposa d'adopter les trois couleurs, vert, blanc et rouge, avec une petite croix fédérale dans le haut de la bande rouge.

"Une minorité de deux membres demandait de s'en tenir à l'adoption des deux couleurs fédérales."

"L'Assemblée adopta la proposition de la majorité par 44 voix contre 37."

"Quant au manteau de l'huisier, il fut convenu que le corps en serait mi-partie rouge et blanc et le col vert."

Nous pourrions donner aujourd'hui, pour illustrer ces lignes, le dessin de l'huisier neuchâtelois; nous devons cette planche à l'extrême obligeance de M. Aug. Bachelin, peintre, à Marin.

Avis important. Pour répondre à plusieurs de nos abonnés, nous avons le plaisir de leur annoncer que le Tableau généalogique des Comtes de Neuchâtel est sous presse et paraîtra dans quelques semaines.



HUISSIER NEUCHÂTELOIS